

# Guide d'utilisation

de l'identité visuelle (logo) et de l'image de marque

**du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent**



## Table des matières

<b>1. Présentation de l'identification visuelle</b>	5
1.1 Description du symbole	6
1.2 Description du logotype	7
1.3 Versions horizontales et verticales	8
1.3.1 Version unilingue française	8
1.3.2 Version unilingue anglaise	8
1.3.3 Version bilingue	8
1.4 Déclinaisons chromatiques	9
1.4.1 Applications permises	10
1.4.2 Applications non permises	11
1.5 Zone de dégagement à respecter	12
<b>2. Application de la signature graphique</b>	13
2.1 Internet et multimédia	14
2.2 Signalisation et pavage	15
<b>3. Normes de la papeterie</b>	18
3.1 Papier à lettres	18
3.2 Amorce de transmission de télécopie	20
3.3 Enveloppe	21
3.4 Carte professionnelle	22
<b>4. Présentation de l'image de marque</b>	25
4.1 Bande du haut	26
4.2 Bande du bas	27
4.3 Majeure	29
4.4 Police de caractère recommandée	30
<b>5. Exemples d'applications de l'image de marque</b>	
5.1 Imprimé format 8,5" X 11"	31
5.2 Imprimé format 5,5" X 11"	32
5.3 Imprimé avec texte	33
5.4 Application PowerPoint	34

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (PMSSL), depuis sa création officielle en 1998, illustre une démarche concertée des gouvernements du Canada et du Québec en vue de rehausser, au profit des générations actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes marins d’une partie représentative du fjord du Saguenay et de l’estuaire du Saint-Laurent, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques. Dans la mise en œuvre du plan directeur du parc, les deux paliers de gouvernement ont toujours cherché à faire connaître les diverses réalisations comme des initiatives conjointes de l’organisation dans son contexte de gestion participative.

Le présent guide d'utilisation est un instrument de travail mis à la disposition des différents utilisateurs de l'identification visuelle du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Chacun y trouvera l'essentiel des normes graphiques qui en régissent l'utilisation, en vue d'assurer au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent une image uniforme, puissante et cohérente.

L'application des règles présentées dans ces pages, en particulier en ce qui concerne la constance dans la répétition et l'exactitude de la reproduction, est essentielle au maintien et au renforcement de l'image de marque du parc marin. Chacune de ces règles doit donc être rigoureusement respectée, afin que toute application graphique puisse identifier clairement l'organisation.

Il est strictement interdit de modifier en tout ou en partie les reproductions maîtresses de ce document. Toute situation spécifique non prévue par le présent guide d'utilisation doit être soumise au responsable de la norme graphique.

Dans le cas contraire, le parc marin se réserve le droit de refuser de payer les travaux non conformes à ses exigences graphiques ou d'exiger qu'ils soient repris. L'approbation préalable des épreuves avant impression est donc fortement recommandée. Pour toute information, s'adresser au Service des relations externes 418 235-4703.

# 1 L'identification visuelle (le logo) du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

## Sémiologie

L'eau, source et ressource. Ici, au pays du «parc marin», l'eau s'affronte, louvoie, tangué et se fond. Elle danse dans ses densités sous des airs de «roc» et sur des murmures de baleines.

Le triangle ondoyant nous convie à la trilogie : celle de la ressource, de la nature et de l'humain, mais aussi celle du fjord, de l'estuaire et de la confluence.

Il est à la fois mammifère, poisson, vague et voile. Les trois masses sombres à son pourtour expriment le mouvement, la superposition et le glissement des eaux caractéristiques du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

De par sa forme triangulaire, le logo du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent projette une image de solidité et de légèreté. Toutefois, parce qu'il repose sur l'une de ses pointes, le triangle nous rappelle le fragile équilibre qui résulte de l'interaction des différentes composantes de l'écosystème.

Si certains détails isolés du logo font référence aux troupeaux de bélugas, aux dorsales de baleines ou à la silhouette de la queue d'une baleine, l'ensemble peut également évoquer le mouvement caractéristique d'une plie ou le fageyement d'une voile.



## 1.1 Description du symbole

### La ligne courbe

L'emploi de lignes courbes symbolise l'eau et le mouvement souple de la vague. Il rappelle également l'harmonie et la collaboration entre tous les intervenants du milieu et les utilisateurs.



### Le triangle

Le triangle équilatéral formé par trois segments de ligne courbe exprime la nature ternaire du territoire (le Saguenay, l'est et l'ouest de l'estuaire), la thématique du parc marin (le fjord, l'estuaire et la rencontre des eaux), la relation nature-culture (l'Amérindien, le Blanc et la ressource faunique), ainsi que la gestion du parc marin (le milieu, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral).



### Le triangle triplé

Le chevauchement des masses modulaires identiques rappelle le mouvement de la vague, la superposition des couches d'eau douce et d'eau salée et le glissement de ces couches l'une sur l'autre.



De façon subliminale, plusieurs formes peuvent être perçues à travers le logo.

Troupeaux de bélugas



Dorsales de baleines



Silhouette d'une partie d'une queue de baleine



Mouvement caractéristique d'une plie



Faseyement d'une voile



## 1.2 Description du logotype

### Police

Les mots « parc marin du Saguenay–Saint-Laurent » sont composés en ***Gill sans gras et régulier***. Aucune autre police de caractère n'est acceptée.

### Couleurs

La couleur est le **Pantone 654 (bleu)**. Il est possible, dans le cas d'impression en quadrichromie de la convertir en **CMJN**.

La signature peut évidemment se présenter en noir sur fond blanc ou en crevée sur fond noir.



### Couleur

  
Pantone  
654

<b>Conversion quadri</b>	Cyan : 100 Magenta : 70 Jaune : 0 Noir : 40
------------------------------	--

<b>Conversion RVB</b>	R : 0 V : 45 B : 101
---------------------------	----------------------------

## 1.3 Versions horizontales et verticales

### 1.3.1 Version unilingue française



### 1.3.2 Version unilingue anglaise



### 1.3.3 Version bilingue (français-anglais)





## 1.4 Déclinaisons chromatiques

Dans tous les cas où la signature se présente crevée sur un fond tramé, celui-ci doit équivaloir minimalement à un gris de 65% afin de permettre un contraste suffisant et assurer une bonne lisibilité.

Dans des cas exceptionnels où l'imprimé est en une ou deux couleurs Pantone autres que celles prévues aux normes, l'utilisation de la couleur plus foncée est privilégiée.

*Version noir et blanc*



*Version crevée*



Les versions illustrées dans les pages précédentes se prêtent à diverses présentations selon le contexte. À noter que les présentations crevées sont admises dans la mesure où la couleur du support permet un contraste suffisant pour assurer une lisibilité acceptable.

## 1.4.1 Applications permises

Lorsque l'identification visuelle se présente sur un fond constitué d'une photographie ou d'une illustration, il importe de s'assurer que le contraste est suffisant pour permettre une lisibilité optimale. Il faut donc faire preuve de jugement dans le choix d'une position acceptable pour l'identification visuelle. De même, on doit tenir compte de la nature du fond pour déterminer quelle version de l'identification visuelle s'avère appropriée.



Présentation couleur sur fond blanc.



Présentation crevée sur fond gris 50 %.



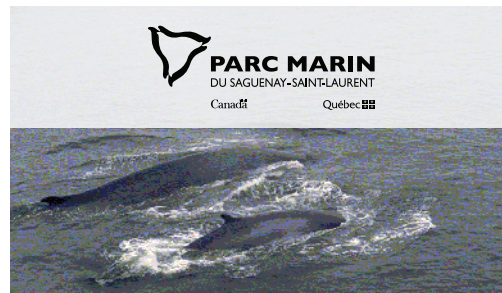
Présentation sur fond d'intensité claire à moyenne, équivalant à une teinte de gris maximale de 45 %.



Présentation couleur et crevée sur fond d'intensité moyenne à noir, équivalant à une teinte de gris minimale de 50 %.



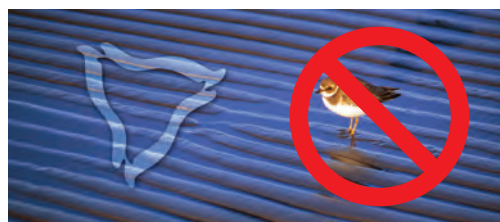
Présentation crevée sur fond couleur d'intensité moyenne, équivalant à une teinte de gris minimale de 50 %.



Version monochrome noire sur fond blanc ou sur fond d'intensité claire à moyenne, équivalant à une teinte de gris maximale de 45 %.

## 1.4.2 Applications non permises

Voici quelques exemples illustrant les utilisations non permises de la signature graphique.



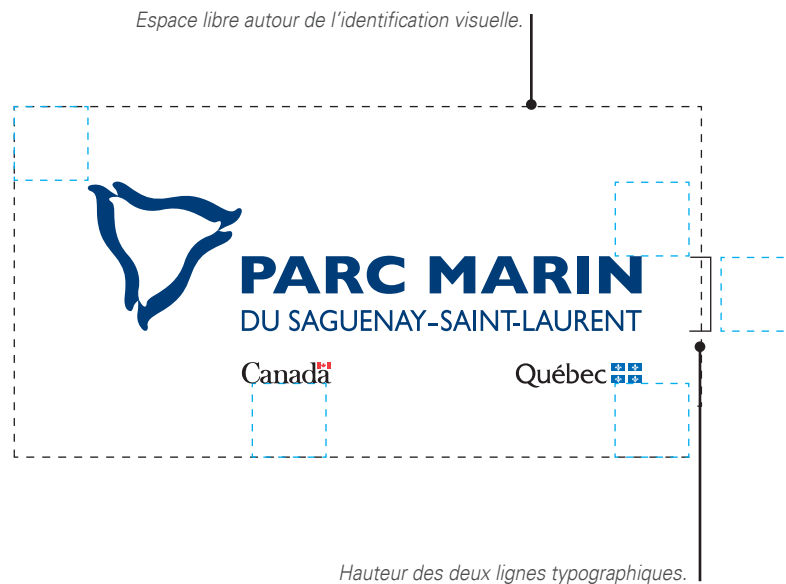
## 1.5 Zone de dégagement

Afin de faciliter la perception de l'identification visuelle et de maximiser son impact, il importe de lui assurer une clarté et une lisibilité optimales.

Pour ce faire, il faut toujours respecter une zone de dégagement qui permet d'isoler l'identification visuelle de tout autre élément graphique.

Cette règle doit s'appliquer en toutes circonstances peu importe le genre d'utilisation, de support ou de format.

Le dégagement minimal requis est déterminé par un carré équivalant à la hauteur des deux lignes de typographie «parc Marin» et «Saguenay–Saint-Laurent» tout autour de la signature tel qu'indiqué ci-bas.



## 2 Application de la signature graphique

### Généralités

- La signature du parc marin est composée d'un symbole et d'un logotype qui ne peuvent, en aucun cas, être dissociés.
- On doit privilégier la signature horizontale. Cependant, si son utilisation est problématique, dans le cas d'objets promotionnels par exemple, il est permis d'utiliser la signature verticale.
- La signature graphique du parc marin ne peut être intégrée au logo d'un autre organisme.



### Dimension

- La signature graphique ne peut être réduite à moins de 4 cm de largeur, pour la version horizontale et de 2,5 cm de largeur pour la version verticale. Les proportions doivent être respectées (hauteur vs largeur).

*N.B. Lorsque les logos des ministères canadien et québécois doivent accompagner la signature, l'emphase doit être mise sur le parc marin (au centre), le Canada étant positionné à gauche et le Québec à droite.*



## 2.1 Application de la signature graphique [ Version RVB pour Internet et multimédia ]

Dans les documents électroniques, la signature graphique est toujours reproduite en couleurs RVB.  
Elle doit être appliquée sur un fond blanc ou d'une couleur claire s'y approchant.



### Couleurs



Pantone  
654

R : 0  
V : 45  
B : 101

## 2.2 Application de la signature graphique [ Signalisation et pavoisement ]

La signalisation fournit les moyens de mettre en évidence l'image de marque. L'utilisation uniforme de la signature graphique (couleurs et typographie) permettra à l'identité visuelle d'avoir l'impact voulu auprès du public. Les exemples de sites où la signalisation joue un rôle déterminant sont les bâtiments administratifs et les différents sites d'observation que l'on retrouve au parc marin.

Pour cette raison, les enseignes doivent être bien entretenues et remplacées ou réparées lorsqu'elles deviennent décolorées, lorsque la peinture s'écaille ou quand d'autres imperfections font en sorte qu'elles ne reflètent pas l'image de marque du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

La taille des messages varie grandement suivant la longueur du message et la distance de lecture. Le parc marin a adopté une norme spécifique à la signalisation des différents sites et une autre pour l'identification des bâtiments administratifs.

### Identification des sites

Dans le cas des sites d'observation, aires de camping, refuges, etc., la priorité va à l'identification de ces différents équipements. C'est pourquoi la signature graphique apparaîtra comme information secondaire, centrée dans une bande blanche, dans le bas du panneau. La hauteur de cette bande variera en fonction de la distance de lecture et de la dimension du panneau. À cet effet, on peut se référer au tableau de lisibilité ci-dessous :

#### Tableau de lisibilité

Du point de vue de la lisibilité, la hauteur des caractères dépend de la distance de laquelle on les lit. Il en est de même pour la signature graphique.

Hauteur des lettres		Distance maximale de lecture	
mm	pouces	mètres	pièds
25	1	8	25
51	2	15	50
76	3	23	75
102	4	30	100
152	6	46	150
204	8	61	200

Il faut veiller à ce que la taille de l'enseigne s'harmonise avec le site où elle sera située, ou le bâtiment auquel elle est destinée.

Il faudra parfois renoncer à une visibilité optimale si les règles de l'esthétique exigent un compromis. La lisibilité du message dépend du nombre et de la longueur des mots utilisés ainsi que de la connaissance qu'en a le lecteur.

En moyenne, il est difficile de capter plus de 6 mots en un seul coup d'œil. Les exemples qui suivent permettront la fabrication locale et assureront une uniformité des enseignes sur tous les sites.

# Site d'observation de L'anse-aux-Basques



**PARC MARIN**  
DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT

Canada

Québec

Exemple 2.2.1 : Panneau d'affichage extérieur signalant un site à l'intérieur des limites du parc marin



### Identification des bâtiments

Les bâtiments administratifs pourront utiliser la version verticale de la signature graphique. Cette version met davantage l'accent sur le symbole. Il est important de démarquer la fonction corporative du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

S'inscrivant mieux dans une forme plus carrée, elle assurera une excellente lisibilité sur des supports plus réduits (portes de véhicules, portes d'entrée ou même bannière).

Cette version verticale ne doit toutefois être utilisée qu'avec l'autorisation du Service des relations externes du PMSSL.



Exemple 2.2.2 : Panneau d'affichage extérieur signalant un bâtiment du parc marin.

### **3 Normes de la papeterie**

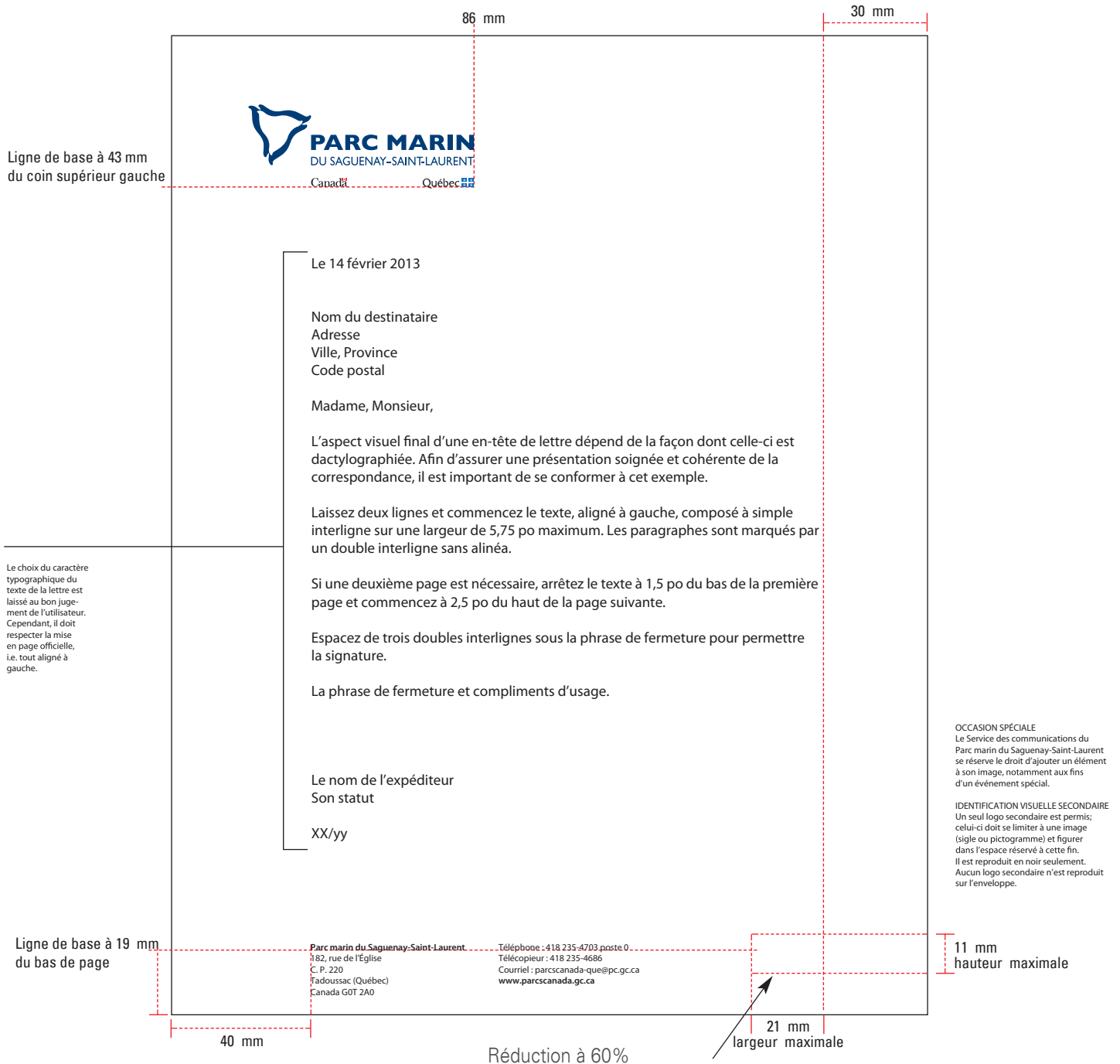
L'objectif premier des communications internes et externes est de transmettre des informations de façon claire et précise.

L'aspect contemporain du design de la papeterie doit mettre en valeur l'image du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent tout en favorisant le premier objectif.

Nous recommandons donc les gabarits suivants pour les documents les plus couramment utilisés.

### 3.1 Papier à lettres

Le coin supérieur gauche est toujours réservé à l'identification visuelle du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Une zone est prévue au bas pour l'adresse et les autres coordonnées, sauf dans le cas de l'enveloppe où l'adresse figure à droite de la signature graphique.

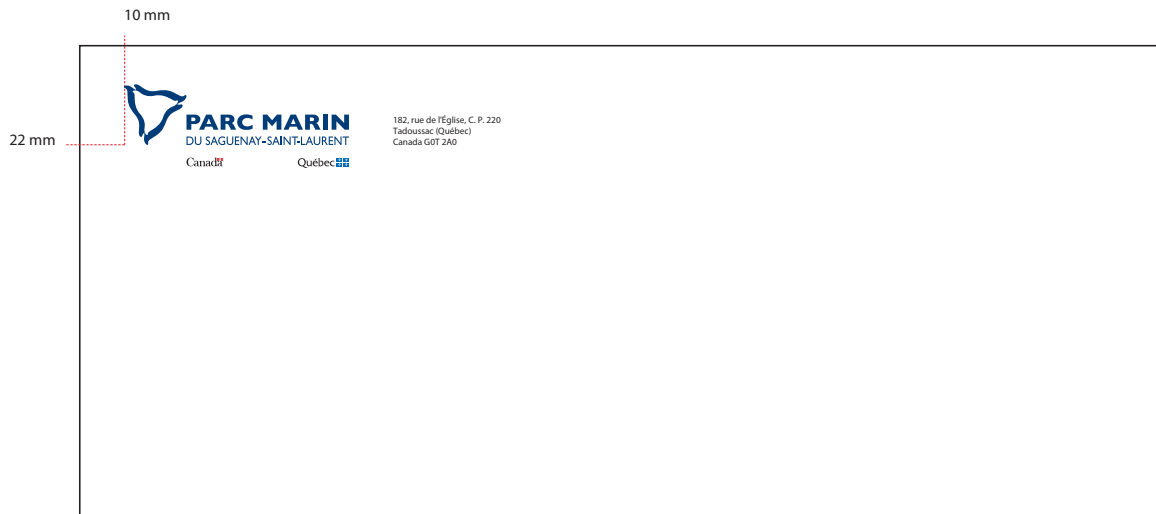


### 3.2 Amorce de transmission de télécopie

	<b>PARC MARIN</b> DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT Canada Québec	<b>Amorce de transmission de télécopie</b>
DATE : _____ NOMBRE DE PAGES INCLUANT CELLE-CI : _____		
À L'ATTENTION DE : _____		
ADRESSE : _____		
TÉLÉCOPIEUR : _____		
EXPÉDITEUR : _____		
ADRESSE : _____		
TÉLÉCOPIEUR : _____ TÉLÉPHONE : _____		
SUJET : _____		
<input type="checkbox"/> URGENT <input type="checkbox"/> INFORMATION <input type="checkbox"/> POUR AVIS <input type="checkbox"/> COMMENTAIRES <input type="checkbox"/> RÉPONSE SOUHAITÉE <input type="checkbox"/> CONFIDENTIEL		
COMMENTAIRES _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____		
<b>Avis de confidentialité</b> Ce message peut renfermer des renseignements confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous en prenez connaissance par erreur, merci d'en avvertir l'expéditeur. Soyez avisé que toute diffusion, distribution ou reproduction en est interdite.		
<hr/>		
<b>Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent</b> 182, rue de l'Église C. P. 220 Tadoussac (Québec) Canada G0T 2A0	Téléphone : (418) 235-4703 poste 0 Télécopieur : (418) 235-4686 Courriel : parcsCanada-que@pc.gc.ca <a href="http://www.parcscanada.gc.ca">www.parcscanada.gc.ca</a>	

Réduction à 60%

### 3.3 Enveloppe



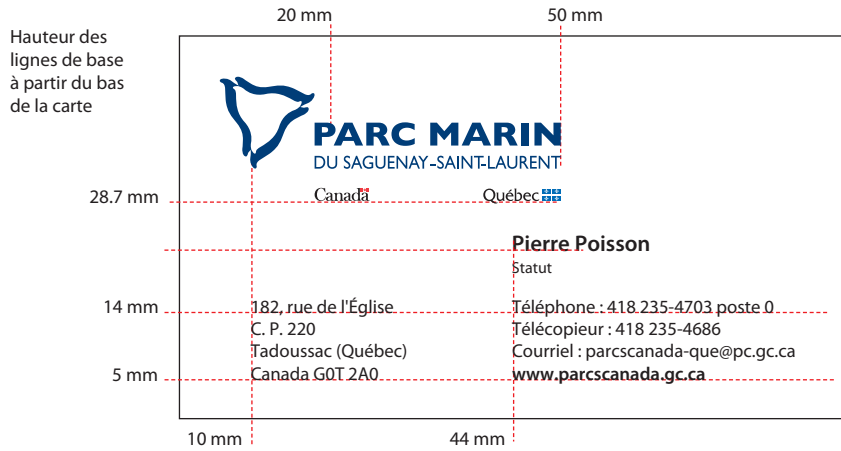
SUGGESTION  
Format du logo, version horizontale : 50 mm

Réduction à 60 %

### 3.4 Carte professionnelle



Format réel



# L'image de marque

du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Le présent document est un instrument de travail mis à la disposition des différents fournisseurs et partenaires qui auront à effectuer des déclinaisons graphiques de l'image de marque développée pour le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

Le respect des recommandations présentées dans ces pages est essentiel au maintien et au renforcement de l'image de marque du parc marin. Chacune de ces recommandations doit donc être considérée afin que toutes les applications graphiques reflètent avec constance l'image de marque. Certaines déclinaisons de ce concept devront faire l'objet du bon jugement du graphiste. Toute situation spécifique non prévue par le présent guide d'utilisation doit être soumise au responsable de la norme graphique (référence : Service des relations externes 418 235-4703).

Il est strictement interdit de modifier en tout ou en partie les reproductions maîtresses de ce document. Dans le cas contraire, le parc marin se réserve le droit de refuser de payer les travaux non conformes à ses exigences graphiques ou d'exiger qu'ils soient repris. L'approbation préalable des épreuves avant impression est donc fortement recommandée. Pour toute information, s'adresser au Service des relations externes au 418 235-4703.



## 4 Présentation de l'image de marque

L'image de marque du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est composée d'un ensemble d'éléments graphiques qui lui donne une visibilité distincte. Ces éléments sont rassemblés dans un gabarit qui offre à la fois uniformité et souplesse, ce qui permet au parc marin de projeter l'image d'un organisme moderne et professionnel.

Cette image a été conçue pour distinguer le parc marin dans ses imprimés promotionnels et publicitaires\* pour une durée relativement limitée dans le temps; nous suggérons de conserver ce concept quelques années, jusqu'en 2015 inclusivement.

\* N. B. : Pour les éléments de signalisation à caractère plus permanent (par exemple, panneau de signalisation et d'identification des bâtiments) nous référons au cahier des normes graphiques de l'identité visuelle du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

## 4.1 Bande du haut

### Description

La bande du haut est composée du logo du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et d’une bande bleue (PMS 654) placée en dessous contenant l’adresse du site Internet écrit en blanc.

La bande du haut doit être utilisée dans son intégralité. Aucun élément graphique ne peut être ajouté ou soustrait à cette bande.

Cette bande peut être agrandie ou rapetissée de façon proportionnelle. Tel qu’expliqué dans le cahier des normes graphiques de l’identité visuelle du parc marin, la signature graphique ne peut être réduite à moins de 4 cm de largeur.

La proportion doit être respectée (hauteur vs largeur). Le ratio idéal doit correspondre visuellement à l’exemple ci-dessous. Toutefois, les éléments peuvent être redispesés selon la largeur du format. Il faut cependant toujours respecter la composition initiale de la bande, les marges de dégagement ainsi que les normes régissant l’identité visuelle du parc marin.

Lorsque cette bande est juxtaposée à une photo, la bande bleue doit superposer l’image. Voir exemple d’application à la page 31.

Cette bande se présente toujours avec la bande du bas.



## 4.2 Bande du bas

### Description

La bande du bas est composée de trois ou cinq images, de trois courbes vectorielles qui s'entrecroisent, des deux logos CANADA et QUÉBEC ainsi que des coordonnées de Parcs Canada et de Parcs Québec.

La bande photos doit être chapeauté par un trait large blanc dans lequel se trouvent les coordonnées du Parcs Canada et du Parcs Québec. La typographie utilisée pour l'écriture des coordonnées est *Gill sans régulier* et le minimum permis pour la grosseur du caractère est 8 points. Ce trait large blanc est juxtaposé à la photo majeure.

Voir les exemples d'application à partir de la page 31.

L'espace sous les courbes est prévu pour y insérer uniquement les signatures gouvernementales des cogestionnaires du parc marin : CANADA et QUÉBEC). Aucun autre logo ne doit y être inséré. Un dégagement équivalent à celui prévu dans la bande du haut doit être respecté entre la base du format publicitaire et les logos. Voir les exemples d'application à partir de la page 31.

Parcs Canada : | 888 773-8888 • parcscanada.gc.ca | Parcs Québec : | 800 665-6527 • sepaq.com



Canada 

Québec 

Version  
française

Parcs Canada : | 888 773-8888 • parcscanada.gc.ca | Parcs Québec : | 800 665-6527 • sepaq.com



Canada 

Québec 

Parks Canada: | 888 773-8888 • parkscanada.gc.ca | Parcs Québec: | 800 665-6527 • sepaq.com



Canada 

Québec 

Version  
anglaise

Parks Canada: | 888 773-8888 • parkscanada.gc.ca | Parcs Québec: | 800 665-6527 • sepaq.com



Canada 

Québec 

## 4.3 Majeure

### Description

Pour l’affiche, les couverts de documents, guides et autres imprimés, nous suggérons l’utilisation d’une photo en «majeure». Celle-ci est positionnée entre la bande du haut et la bande du bas.

Cette photo peut varier. Il est même suggéré d’en sélectionner quelques-unes (trois ou quatre) pour l’année en cours afin de couvrir les divers aspects du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent dans les imprimés et ainsi dynamiser le concept.

Voir les exemples d’application à partir de la page 31.

## 4.4 Police de caractère recommandée

Nous recommandons la police de caractère **Gill sans** pour les publicités et autres documents imprimés. Ce caractère se caractérise par une absence d'empattements, il est **très lisible et très efficace**. Les multiples formes de cette police de caractère permettent également une grande malléabilité en termes d'édition, quelle qu'elle soit. Voir un exemple d'application à la page 33.

Variations de la police de caractère *Gill sans* :

Gill sans condensed

**Gill sans bold condensed**

**Gill sans ultra bold condensed**

Gill sans light

*Gill sans light italic*

Gill sans regular

*Gill sans italic*

**Gill sans bold**

***Gill sans bold italic***

**Gill sans extra bold**

## 5.1 Imprimé format 8,5" X 11"

Respecter la zone de dégagement du logo comme prévu dans les normes graphiques de l'identification visuelle.

**Bande du haut**

**PARC MARIN**  
DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT

parcmarin.qc.ca

**L'EXPÉRIENCE TERRE ET MER**

Partez à la découverte de la seule aire marine protégée au Québec

**À Bergeronnes**

- Le Centre d'interprétation Archéo Topo
- Le Centre d'interprétation et d'observation de Cap-de-Bon-Désir
- Le sentier des espèces en péril du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

**À Escoumins**

- Le Centre de découverte du milieu marin

**À Sacré-Cœur**

- La marina de L'Anse-de-Roche
- Le parc et la baie Sainte-Marguerite

**À Tadoussac**

- Le parc et la baie de Tadoussac
- Le Centre d'interprétation des mammifères marins
- Le poste de traite Chauvin

**Photo majeure**

Pour tout savoir sur le parc marin : Bureau d'accueil touristique des Escoumins, 154, route 138

Parcs Canada : 1 888 773-8888 • parcsCanada.gc.ca | Parcs Québec : 1 800 665-6527 • sepaq.com

**Bande du bas**

Canada

Québec

Respecter la même zone de dégagement prévue pour la bande du haut.

Marge équivalente à la hauteur des deux lignes typographiques du logo.

Réduction à 60 %

## 5.2 Imprimé format 5,5" X 11"

**Bande du haut**  
Respecter la zone de dégagement du logo comme prévu dans les normes graphiques de l'identification visuelle

**PARC MARIN**  
DU SAGUENAY-SAINTLAURENT

parcmarin.qc.ca

### L'EXPÉRIENCE TERRE ET MER

Partez à la découverte  
de la seule aire marine  
protégée au Québec

**Texte ici**

- Texte à mettre ici
- Texte à mettre ici
- Texte à mettre ici
- Texte à mettre ici
- Texte à mettre ici

Pour tout savoir sur le parc marin : Bureau d'accueil touristique des Escoumins, 154, route 138

Parcs Canada : | 888 773-8888 • parcsCanada.gc.ca | Parcs Québec : | 800 665-6527 • sepaq.com

Canada

Québec

Marge équivalente à la hauteur des deux lignes typographiques du logo.

Respecter même la zone de dégagement prévue pour la bande du haut.

Réduction à 60 %



## 5.3 Imprimé avec texte

Respecter la zone de dégagement du logo telle que prévu selon les normes graphiques de l'identification visuelle

Bande du haut



parcmarin.qc.ca

Paratitre :  
Gill sans  
régulier

# asasallus ausus estnireda flagitium

Photo

Texte :  
Gill sans  
light

Fine actique laribus suis extorres nullo sibi relicto praeter querelas et lacrimas, stipe conlatia vicitabant, et civili iustoque imperio post hoc impie perpetratum quod in aliis quoque iam timebatur, tamquam licentia crudelitati indulta per suspicionum nebulas aestimati quidam noxii damnabantur. quorum pars necati, alii puniti bonorum mutatione actique laribus suis extorres nullo sibi relicto praeter querelas et lacrimas, stipe conlatia vicitabant, et civili iustoque imperio ad voluntatem converso cruentam, claudabantur opulentae domus et clarae. Post hoc impie perpetratum quod in aliis quoque iam timebatur, tamquam licentia crudelitati

### Sin autem ad adulesc

Entiam perduxissent, dirimi tamen interdum contentione vel uxoriae condicionis vel commodi alicuius, quod idem adipisci uterque non posset. Quod si qui longius unumquam inferioris ordinis amicus, Q. vero Maxiposse esse ampliores volebat. vel commodi alicuius, quod idem adipisci uterque non posset. Quod si qui longius od si qui oressvolebat.

Sin autem ad adulescentiam perduxissent, dirimi tamen interdum contentione vel uxoriae condicionis vel commodi alicuius, quod idem adipisci uterque non posset. Quod si qui longius in amicitia proveci essent, tamen saepe labefactari, si in honoris contentionem incidissent; pestem enim nullam maiorem esse amicitias quam in plerisque pecuniae cupiditatem, in optimis quibusque honoris certamen et gloriae; ex quo inimicitias maximas saepe inter amicissimos existitisse.

### Sed maximum est in a

Micitia parem evero Maximum fratrem, egregium virum omr se posse esse ampliores volebat. quam colebat suosque om esse ampliores volebat. iores volebat. iores volebat.

### Itaque tum Scaevola cum

In eam ipsam mentionem incidisset, exposuit nobis sermonem Laeli de amicitia habitum ab illo secum et cum altero genero, C. Fannio Marci filio, paucis diebus post mortem Africani. Eius disputationis sententias memoriae mandavi, quas hoc libro exposui arbitrato meo; quasi enim ipsos induxi loquentes, ne 'inquam' et 'inquit' saepius interponeretur; atque ut tamquam a praesentibus coram haberi sermo videretur. superiorem colebat suosque omnes per se posse esse ampliores volebat.

Bat suosque omneebat suosque omnes per se posse esse ampliores volebat. I bat suosque omne 800 000-0000.

Sous-titre :  
Gill sans  
régulier

Parcs Canada : | 888 773-8888 • parccanada.gc.ca | Parcs Québec : | 800 665-6527 • sepaq.com

Bande du bas



Canada

Québec

Respecter même la zone de dégagement prévue pour la bande du haut.

Réduction à 60 %

Marge équivalente à la hauteur des deux lignes typographiques du logo.

## 5.4 Application PowerPoint

Pour les documents PowerPoint, nous recommandons d'utiliser la police de caractère *Arial*.

Pour la page d'introduction, nous recommandons d'insérer la bande du bas et la bande du haut en respectant les normes graphiques.

Pour les pages subséquentes, la bande du bas est modifiée afin de laisser le plus d'espace possible pour l'insertion des contenus. Voir les exemples dans les pages suivantes.

5.4.1 Exemple de diapositive d'introduction :

---



PARC MARIN  
DU SAGUENAY-SAIN-TLAURENT

parcmarin.qc.ca

# TITRE PRINCIPAL (ARIAL , gras, 36 points)

## SOUS TITRE (ARIAL , gras, 24 points)

Parcs Canada : | 888 773-8888 • parccanada.gc.ca | Parcs Québec : | 800 665-6527 • sepaq.com



Canada 

Québec 

---

Réduction à 55 %

## 5.4 PowerPoint (suite)

5.4.2 Exemple d'une diapositive contenant un texte, une image et des logos.

# Une des premières aires marines protégées au Canada! (Arial, gras, 32 points)

**Sous-titre** (ARIAL, gras, 24 points)  
Réseau de Parcs Canada : 125 ans  
parc marin : 12 ans (ARIAL, 16 point)  
Hommage à la valeur exceptionnelle de l'estuaire et du fjord





Réduction à 55 %

## 5.4 PowerPoint (suite)

5.4.3 Exemple d'une diapositive contenant uniquement une image.

### Une des premières aires marines protégées au Canada! (Arial, gras, 32 points)



**PARC MARIN**  
DU SAGUENAY-SAINTE-LAURENT

Réduction à 55 %

## 5.4 PowerPoint (suite)

5.4.4 Exemple d'une diapositive contenant un texte et une image.

### C'est quoi au juste une aire marine?

#### Sous-titre

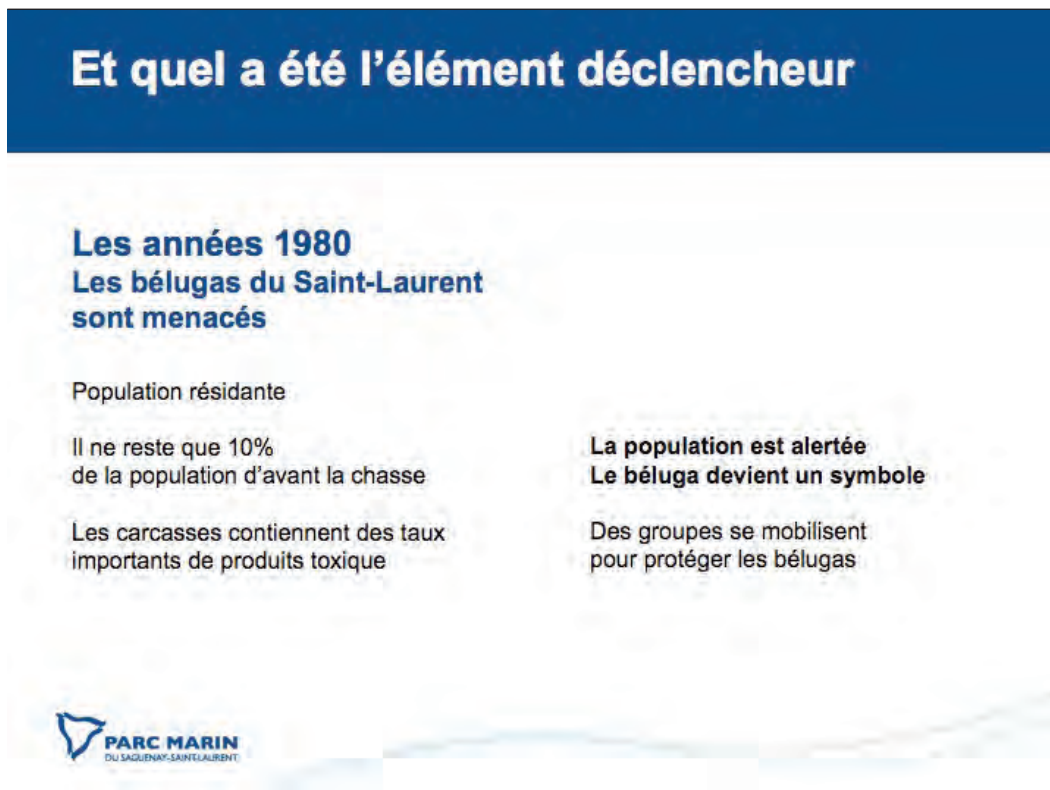
Une partie du milieu marin où les activités sont encadrées pour protéger la faune, la flore et l'habitat, pour que les générations actuelles et futures en bénéficient.



Réduction à 55 %

## 5.4 PowerPoint (suite)

5.4.5 Exemple d'une diapositive contenant uniquement du texte.



Réduction à 55 %

**Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent  
Parcs Canada**

182, rue de l'Église  
Tadoussac (Québec) G0T 2A0  
Téléphone : 418 235-4703 poste 0  
Télécopieur : 418 235-4686  
Courriel : [parcscanada@pc.gc.ca](mailto:parcscanada@pc.gc.ca)  
[www.parcscanada.gc.ca](http://www.parcscanada.gc.ca)

**Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent  
Parcs Québec**

91, rue Notre-Dame  
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0  
Téléphone : 418 272-2767  
Télécopieur : 418 272-3438  
Courriel : [parc.saguenay@sepaq.com](mailto:parc.saguenay@sepaq.com)  
[www.parcquebec.com](http://www.parcquebec.com)